

**COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – 1 Place de l’Église –  
63710 LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE**

**COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 13 juin 2025 – 20 h 30 – Mairie du Vernet-Sainte-Marguerite**  
**Date de convocation : 06 juin 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE TREIZE JUIN, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT, Maire.

**Présents** : Laurent DABERT - Maire, Laura BRONNIMANN et Jean-Baptiste BELLOT- Adjoints, Marie-France GUIEZE, Elisabeth CHAUBY et Bernard VANTALON – Conseillers Municipaux.

**Absents** : Franck DACKO, Christophe GOMINARD et Jérémie MAISONROUGE

**Secrétaire** : Marie-France GUIEZE

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du Conseil du 11 avril 2025
- IFSE : mise à jour après avis du CST
- Vente d'herbe parcelle ZI 45 (Les Abros)
- Villages d'avenir : délibération concernant la subvention LEADER
- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- Questions diverses

**1. Approbation du Conseil Municipal du 11 avril 2025**

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

**2. IFSE (Indemnités de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) : Mise à jour après avis du CST (Comité Social Territorial)**

Le Maire rappelle à son conseil que lors de la réunion du 4 avril 2025, le conseil municipal a opté pour le principe d'une mise à jour du RIFSEEP (Régime indemnitaire) qui comprend l'IFSE et le CIA qui a été mis en place en 2018 :

1. IFSE : L'Indemnité de fonctions, sujétions et expertises, attribuée selon les fonctions de l'agent est versé chaque mois.
2. CIA : Le complément indemnitaire annuel (facultatif) est versé une fois par an qui s'apprécie selon les conditions de servir de l'agent, appréciées notamment lors de l'entretien professionnel.

Pour mémoire :

« En raison de mouvement de personnel, il y a lieu de revoir les grades et les plafonds définis auparavant.

Le conseil municipal doit déterminer des seuils minimums ( facultatifs ) et maximums pour l'ensemble des agents et des différents cadres d'emploi ; les primes seront ensuite attribuées aux fonctionnaires selon leur grade et leur catégorie, par arrêté individuel.

Le projet de délibération établi sera présenté au Comité Social Territorial (CST) qui émettra un avis lors de la séance du 6 juin 2025.

Le CST est une instance consultative paritaire composée d'un collège des représentants du personnel et d'un collège des représentants des collectivités et des établissements publics. Il a pour rôle de rendre un avis sur des projets à portée collective ayant trait à l'organisation et aux fonctionnements des services. Il en est ainsi pour toutes les décisions relatives au personnel afin de favoriser le dialogue social.

*Cet avis sera mentionné sur le projet de délibération qui sera de nouveau présentée au conseil municipal, après avis du CST, pour être adoptée définitivement et rendue exécutoire au 1er juillet 2025. »*

L'avis du CST a été rendu favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants du personnel le 3 juin 2025.

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

### **3. Vente d'herbe de la parcelle ZI 45 (Les Abros)**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a reçu une demande motivée du GAEC DE LAMBRES afin d'entretenir et récolter l'herbe de la parcelle ZI 45. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter cette proposition, pour l'année 2025 et contre la somme de 200,00 € (deux cents euros).

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

### **4. Village d'Avenir : Subvention LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement et de l'Economie Rural)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis décembre 2023 les communes de Murol, Chambon-Sur-Lac, Saint-Victor-La-Rivière, Saint-Diéry, Saint-Nectaire et Le Vernet-Sainte-Marguerite sont lauréates du programme d'accompagnement « Villages d'avenir », porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Dans ce cadre, les six communes souhaitent déployer une stratégie d'intervention globale en matière d'habitat. Afin d'animer cette stratégie, la commune de Murol a été désignée unanimement par les communes partenaires comme chef de file de la démarche et souhaite candidater à l'appel à projet LEADER « Centres-bourgs et vacance de l'habitat en milieu rural ».

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

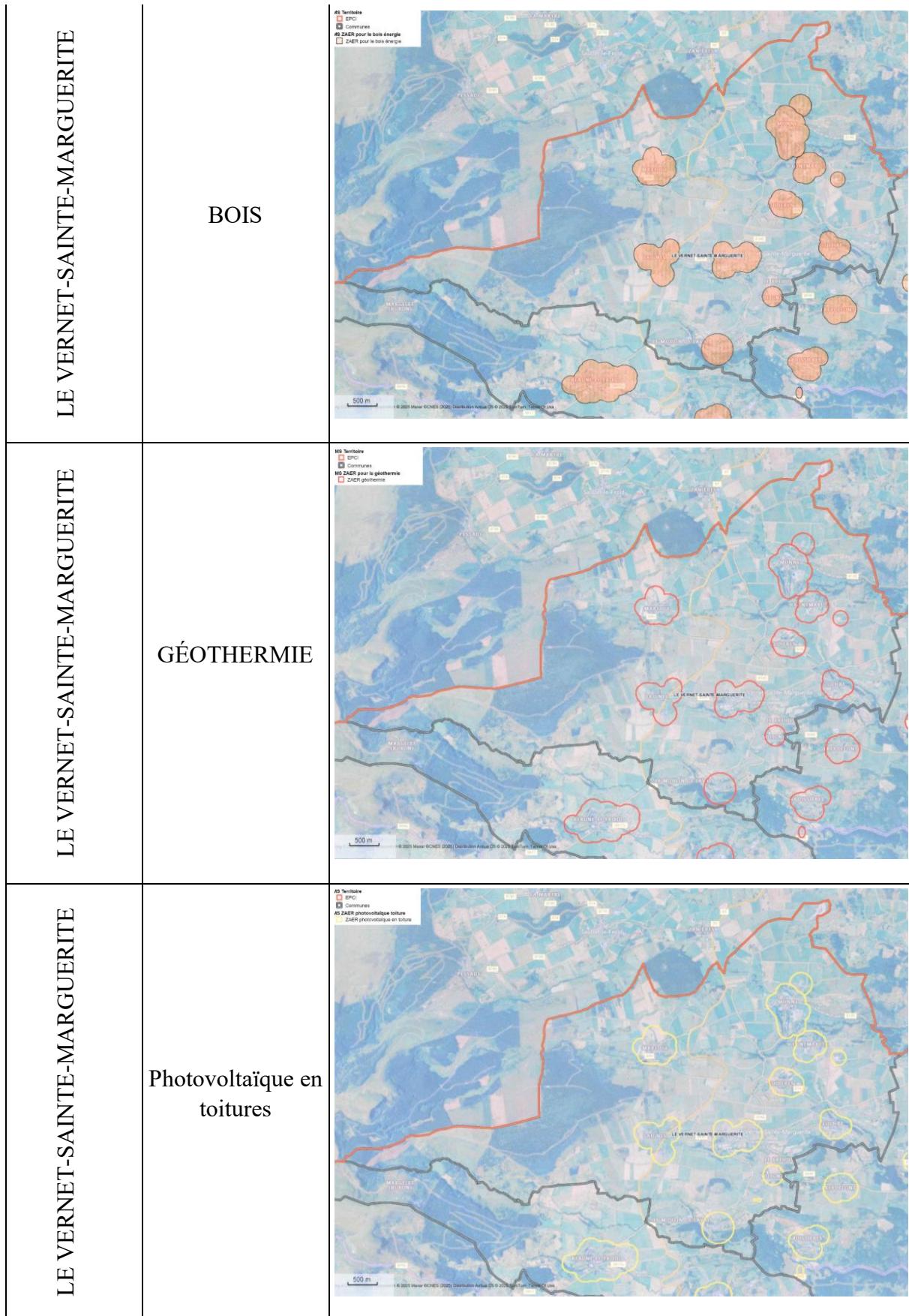
## **6 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**

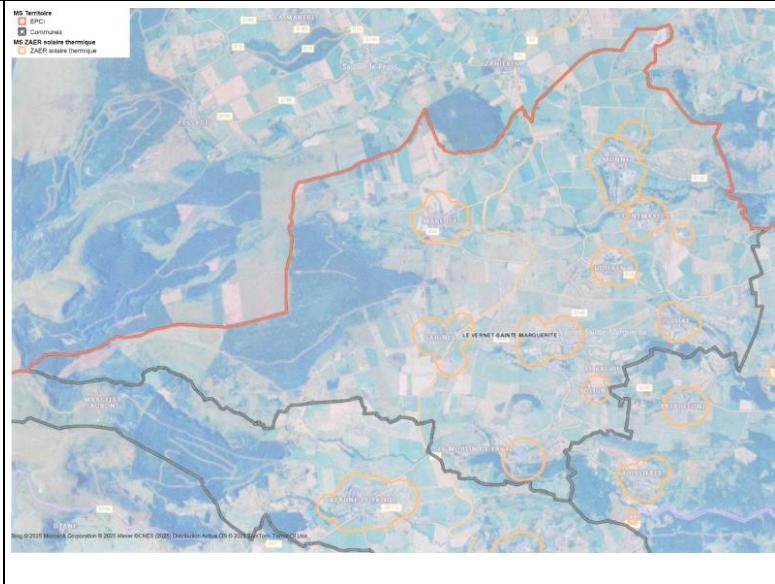
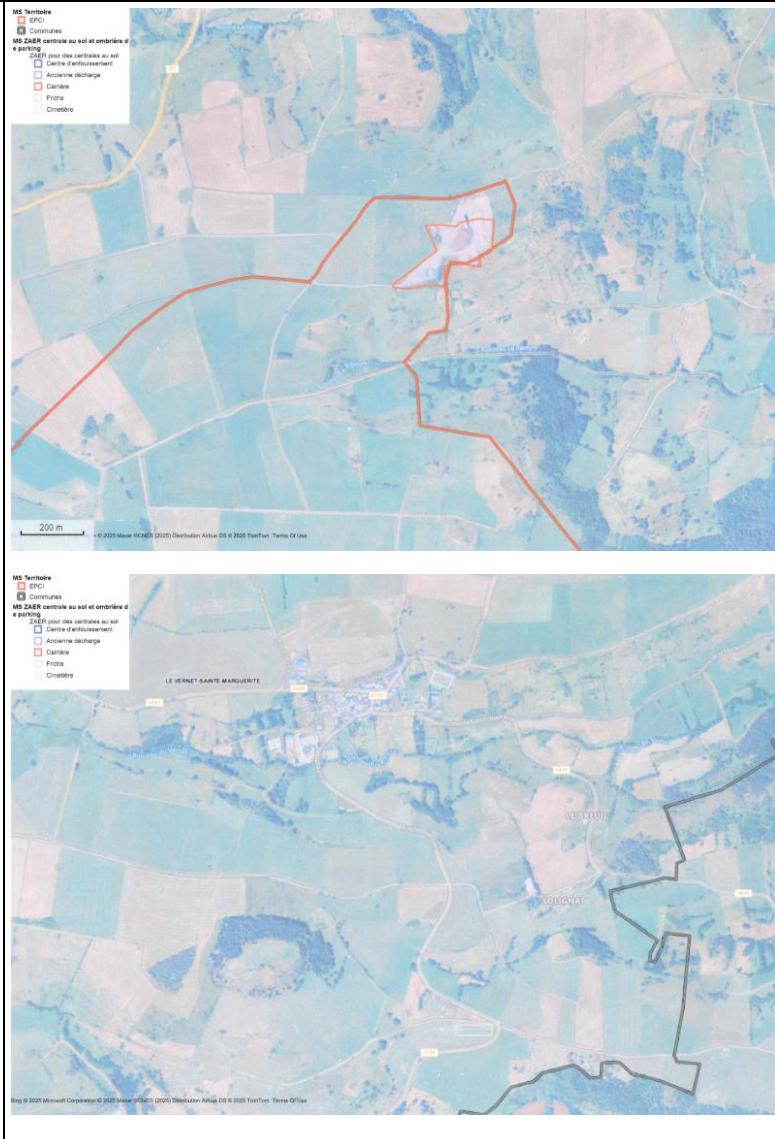
Le Maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

La commune doit délibérer pour identifier les zones d'accélération et les transmettre au référent préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones suivantes :

Nom de la zone	Filière d'énergie	Vue aérienne de la zone



LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	<p>Solaire Thermique</p> 
LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	<p>Centrale au sol et Ombrière de parking</p> 

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

## 7 Questions diverses

- **Halt Ô Stop** : deux panneaux vont être installés à Saignes. La pose des plots béton est à la charge de la commune. Une DICT a été demandée.

- **Eglise** : Il faut faire un double des clés pour Madame Elisabeth CHAUBY, en charge de l'ouverture pour le public, et poser une grille de défense sur la fenêtre pour éviter les intrusions et les vols.

Le Maire, Laurent DABERT

La Secrétaire de séance, Marie-France GUIEZE